

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 486 1er février 1979
Seizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Ursula Nordmann

486

Les mots et le terrain

Sur le front juridique et constitutionnel, la bataille de l'interruption de grossesse reprend donc de plus belle. On ne compte plus les prises de position cantonalistes, ou prônant, comme la commission adhoc du Conseil national dernièrement, une manière de "fédéralisme gynécologique". Sans parler des différentes motions et initiatives parlementaires en suspens sous la Coupole fédérale, toutes n'allant pas du reste dans le sens d'une libéralisation. Pour couronner le tout, viendra sous peu s'ajouter aux propositions déjà publiées une initiative lancée par les milieux regroupés sous le signe "Oui à la vie", un texte très restrictif, tout à fait dans la ligne des grandes manœuvres lancées ces dernières années par les milieux conservateurs pour faire échouer toute tentative de compromis.

Les retombées de cet affrontement permanent sur des textes légaux sont très diverses : d'une part se trouve entretenu le feu de la controverse, avec en point de mire l'urgence d'une "solution"; d'autre part, malheureusement, cette crispation et cette mobilisation sur des textes permettent d'éluder sur le terrain, des débats indispensables sur la mise en action d'une politique sociale digne de ce nom (dont la protection de la maternité n'est qu'un volet parmi d'autres). Se souvient-on assez des engagements pris par les adversaires de la décriminalisation pendant la campagne avant la dernière votation populaire sur le sujet ?

Une longue marche

Toute mère de famille amenant son enfant en bas âge à l'hôpital doit satisfaire chez nous à un certain nombre de formalités dès l'entrée. Statistiques obligent ! Le nom du rejeton paraît en effet indispensable, ainsi qu'un cer-

tain nombre d'indications pratiques. Mais pourquoi demander la profession du père et pas celle de la mère ? Si tant est que ce genre de renseignements soit vraiment utile, on doit admettre que la connaissance du "degré culturel" de la mère paraît au moins aussi important que celle de la qualification professionnelle du père.

A part cela, dans les hautes sphères fédérales, on marche à grand pas vers l'égalité des sexes. Une commission pond rapport sur rapport, sous la présidence du colonel bernois Franz Zehnder, un des vingt-et-un officiers de tir suisses. La question débattue : est-il opportun d'envisager la participation des femmes aux exercices de tirs obligatoires ? Il en coûterait un demi-million de francs par année à la Confédération, soulignent avec une certaine angoisse les commissaires (représentant entre autres, le DMF, la Société suisse des carabiniers et la Fédération féminine suisse de tir de match) qui, aux dernières nouvelles, se sont résignés à proposer un programme visant l'égalité de traitement à long terme.

L'édile et le scrutin

Balayés, encore plus nettement que prévu, les nouveaux "tarifs" des Services industriels lausannois soumis à votation populaire ce dernier week-end ! 85% de "non" contre 15% de "oui" : le verdict est assez net pour que les SI prennent au sérieux l'avertissement. C'est toute une politique d'exploitation qui est remise en cause, malgré les atermoiements déjà visibles du responsable radical de ce dicastère communal, lequel déclarait à la radio qu'on tiendrait compte "dans toute la mesure du possible" de la volonté populaire ! L'affrontement sera chaud, vu l'ambiguïté manifeste d'un référendum qui, ayant eu les faveurs d'une majorité de votants, débouche sur un retour en arrière, soit vers des tarifs tout aussi inacceptables que ceux refusés dimanche.

La grande peur des écrivains

Encore l'initiative atomique.

Le "Groupe d'Oltén" (écrivain dissidents de la Société suisse des Ecrivains) lance un appel :

"La Suisse doit décider aujourd'hui, si elle veut franchir définitivement le seuil qui mène à la technologie atomique en grand (*zur atomaren Grosstechnologie*) : multiplication des centrales A, et par la suite, inévitablement, "super-centrales" (*Schnelle Brüter*).

"Le danger de pollution radio-active aiguë en même temps que de lésions génétiques à long terme contraindra cette technologie à prendre des mesures de sécurité extraordinaires : en effet, des actes de violence dus à des terroristes politiques, pas plus que des accidents d'exploitation, ne sauraient être écartés.

"C'est pourquoi, un contrôle sans faille des faits et gestes (*Lebensführung*) et des convictions (*Gesinnung*) de tous ceux qui auront à faire de près ou de loin avec les centrales atomiques et avec les poubelles atomiques, s'avèrera indispensable. Plus nombreuses les centrales, plus large le cercle de ceux qui devront être astreints à vie à une surveillance (policière). La conséquence en sera que s'étendra toujours plus le domaine du "strictement confidentiel", de la surveillance policière, de l'espionnage mutuel, aux dépens de la libre information et du libre échange d'opinions. Plus encore, pour des raisons de sécurité, le droit de grève devra être aboli dans les centrales nucléaires et même dans une large mesure, pour les entreprises appelées à faire des livraisons aux dites centrales.

"Avec l'inévitable démantèlement des libertés garanties par la constitution, la technologie atomique en grand (*atomare Grosstechnologie*) met en échec l'évolution vers plus de démocratie et vers un meilleur contrôle démocratique.

"De telles perspectives nous effrayent. Trop souvent, dans ce domaine, nous avons été

trompés (*belogen*) par les politiciens et les technocrates. Leur discours nous rend méfiant. Un concept comme celui de "désaffection" (*Entsorgung*) des poubelles atomiques dissimule volontairement le fait que des déchets atomiques hautement radioactifs (*höchstgradig*) en quantités impossibles à déterminer, seront transmis aux générations futures comme une source de perpétuelle angoisse. Si par exemple la durée nécessaire pour que des déchets de plutonium perdent la moitié de leur radioactivité est de 24 000 ans, cela signifie ni plus ni moins que cette radioactivité ne descendra au 32^e acceptable de sa force primitive qu'après 120 000 ans.

"Au jour d'aujourd'hui, personne n'est en mesure d'assumer l'escalade menant à la technologie atomique en grand : trop de problèmes subsistent, qui n'ont pas reçu le plus petit début de solution et à la solution desquels la survie de l'humanité est liée. Or des solutions de remplacement, d'autres possibilités, n'ont été jusqu'ici qu'insuffisamment étudiées.

"L'initiative antinucléaire (*Atomschutz-Initiative* : pour la protection contre l'atome) demande que la population intéressée puisse donner son avis dans le cas de toute nouvelle construction de centrales nucléaires. Il nous paraît que dans un pays démocratique, et à propos de projets aussi controversés, une telle exigence ne saurait être ignorée. Et c'est pourquoi nous recommandons à tous nos concitoyens un *OUI* à l'initiative."

J.C.

CARTELS

Brown Boveri au Brésil : le côté pile d'une industrie d'exportation

La densité des réseaux d'accords et de compllicités commerciales entretenus dans le monde entier par l'Association internationale d'électricité (IEA) qui, par le biais de cartels spécialisés (voir DP 484), impose systématique-

ment ses marges bénéficiaires et sa technologie importée à ses "partenaires" (souvent en voie de développement) impose une riposte. Voilà dirait-on, le b-a ba du jeu sain de la libre concurrence, fût-ce à l'échelle planétaire ! C'est du Brésil que sont parvenus dans notre pays les derniers échos de cette lutte implacable du colonialisme électrique pour imposer sa loi. Le Brésil, terre d'élection de l'expansion des géants industriels mondiaux de tous ordres. En 1974, donc, on apprenait que Brown Boveri venait d'être acquittée lors d'un procès retentissant qui l'opposait à une entreprise brésilienne spécialisée dans la production, l'importation et l'exportation de diverses installations électriques. Au siège suisse de BBC on poussait alors un soupir de soulagement : la filiale brésilienne était sortie indemne d'un affrontement judiciaire long et coûteux, malgré l'énorme documentation à charge réunie contre Brown-Boveri. Il serait illusoire de refaire ici le travail du Conseil administratif de défense économique du Brésil responsable de l'"instruction" ! Il faut savoir cependant qu'il ne s'agissait là que d'un épisode parmi d'autres de la prise de contrôle du marché électrique par l'IEA, à travers l'un de ses membres, choisi comme "fighting leader" (chef de combat), BBC.

Quelques exemples caractéristiques du climat économique qui a présidé à l'arrivée au pouvoir sans partage -- ou presque -- de l'électrocartel mondial au Brésil :

Première étape : la "déstabilisation" des rivaux indigènes. Une série de pannes techniques dont l'origine reste obscure afflige l'industrie électrique. Ainsi lorsque General Electric livre en 1965 des laques isolantes qui fondent 48 heures après la mise en service des installations. Dommages importants à des turbo-générateurs coûteux. Dommages importants également pour des moulins à sucre touchés dans leur propre centrale électrique (les arrivages de cannes s'ammoncellent dans les cours). Dans le même temps mais dans un autre secteur, des constructeurs d'appareils de télévision reçoivent de leurs fournisseurs des pièces

à la durée de vie anormalement courte; d'où des images de marque gravement compromises. Coïncidence fâcheuses?

— Deuxième étape: les interventions directes. Laissons la parole aux auteurs du rapport publié par le Cetim (1) pour la description d'une prise de contrôle dont le schéma allait devenir courant par la suite:

"En 1969, le troisième plus gros producteur de télévision au Brésil, l'entreprise Empire, est aux prises avec de graves difficultés financières. Ses deux concurrents, Philco et Philips, expriment l'intention de la racheter. Ils exercent sur elle des pressions financières par le biais d'un de ses fournisseurs, la maison Sylvania. Les conditions de crédit sont rendues plus draconiennes et les livraisons de commandes sont différées. Finalement un contrat est conclu, aux termes duquel la Sylvania doit reprendre la direction d'Empire pour une durée de deux mois afin de dresser l'inventaire de l'entreprise. Empire est alors pratiquement paralysée. Or, à mi-parcours de la durée contractuelle, Sylvania se retire, ce qui oblige Empire à demander le concordat. Sylvania réapparaît un peu plus tard pour racheter Empire, à des conditions plus avantageuses que celles précédemment offertes".

Les interventions peuvent également procéder d'une épreuve de force économique. Ainsi, en 1969 toujours, les membres de la section brésilienne de l'électro-cartel décident d'acheter aux producteurs brésiliens de fils de cuivre leur production d'une année entière; cette monopolisation entraîne des mois de retard dans les livraisons aux entreprises brésiliennes indépendantes où les stocks de produits semi-finis s'accumulent alors de façon gigantesque. Cette stratégie apparaît en filigrane des accusations de dumping et d'ententes cartellaires portées contre BBC par son concurrent brésilien et concernant les biens suivants: transformateurs, équipements électriques pour bateaux, moteurs électriques pour laminoirs et fabriques de papier, équipements de chemin de fer et centrales électriques. Pour une partie des contrats, les prix de BBC étaient calculés

jusqu'à 56% en-dessous de ceux des entrepreneurs brésiliens. Et tout au long de l'affrontement, l'industrie électrique brésilienne ne fonctionne qu'à 50% de ses capacités, tandis que BBC augmente sans relâche ses importations, tout en renforçant constamment sa capacité de production (capital, employés) et bien que son bilan révèle, année après année, des déficits considérables (2) (les pertes se montent jusqu'à 78% du capital-action et jusqu'à 43% du chiffre d'affaires).

L'impudence des grands trusts

Avec l'acquiescement de BBC, l'électro-cartel n'est cependant pas au bout de ses peines, bien que "le plus gros soit fait", comme on dit: il lui fallait encore encourir les foudres d'une commission parlementaire brésilienne chargée d'enquêter officiellement sur les agissements de l'IEA et de ses membres...

Ici il faut savoir que l'accord général de l'IEA prévoit que des "accords spéciaux peuvent être conclus pour des affaires particulières touchant des pays déterminés". Pour le Brésil, le texte précis date de 1964 et il a été ensuite révisé par Siemens, à partir du modèle allemand des contrats cartellaires. Quelques articles de ce contrat:

— Article 12. "Il est interdit de faire une offre sans entente préalable avec le coordinateur".

Art. 27. "Lorsque le combat devient nécessaire, il est mené en première ligne par la société qui a accumulé les plus grosses réserves".

Art. 31. "Le non-respect des accords acceptés, en particulier quand ils sont stipulés de manière expresse, sera considéré comme une rupture de contrat. Il en ira de même en cas de non-respect des prix, rabais, provisions, conditions de paiement, etc. lorsque les conséquences en seront dommageables pour les autres entreprises".

Malgré l'existence de ces règlements, les représentants des grands trusts convoqués devant leurs juges prétendent dans leurs dépositions que le seul résultat concret de leur collabora-

tion est la rédaction d'une brochure communale... qui est solennellement remise au tribunal et versée au dossier! Et les PDG de jouer les naïfs: M. F. Göllner, de la succursale de Allgemeine Elektrizitätsgesellschaft au Brésil est incapable de se rappeler le nom de son supérieur hiérarchique direct à Francfort malgré 43 années de collaboration. M. J.-P. Gouvea-Vieira, président-directeur général de Westinghouse, l'ACEC-Charleroi, déclare entre autres: "La tâche du PDG est de convoquer au moins une fois par mois une réunion et de la présider. Il n'est écrit nulle part que je dois être au courant du déroulement des affaires commerciales". Les responsables de BBC expliquant les pertes gigantesques de leur filiale soutiennent "qu'ils n'ont introduit leur calcul des prix de revient qu'en 1970". Et le reste à l'avenant!

Nul besoin d'épiloguer. On comprendra facilement que les multinationales au coude à coude dans des organisations aussi puissantes et fortement structurées que l'Association internationale de l'électricité puisse échapper aux sanctions économiques et judiciaires sur leurs terrains de chasse du tiers monde: tout concourt là à leur impunité, de l'efficacité de leurs moyens de pression sur des économies encore en pleine croissance à leur habileté à jouer des normes légales pour s'imposer. Il reste que le contrôle des maisons-mères est du ressort des pays occidentaux concernés. Est-ce une telle industrie d'exportation qu'il s'agit de soutenir en priorité?

1) Comme pour notre premier article, nous nous inspirons de la remarquable brochure éditée par le Centre Europe-Tiers monde (37 quai Wilson, 1201 Genève), "Multinationales et droits de l'homme — Exemple BBC/Brésil"; série "Notes et documents sur les problèmes actuels du développement" (No 6).

2) Le Cetim: "Le cartel dispose d'un fonds de lutte. De 1966 à 1969, BBC Brésil reçoit des montants de 12,3 millions de dollars et de 103,1 millions de francs suisses, comme cela apparaît durant le procès. Ces sommes sont accordées sous forme de prêts, partiellement par l'entremise de la maison-mère à Baden, mais aussi par l'intermédiaire de trois grandes banques suisses, Société de Banque Suisse, Union de Banques suisses, Banque Populaire suisse, et enfin par le canal de la Hollandsche Bank Unie (Amsterdam) et de la Banque de Londres et d'Amérique latine."

Monopole radio-TV et démocratie : un même combat

1979 sera l'année de la SSR. En effet, il y a 25 ans, les premiers programmes de télévision étaient diffusés en Suisse. On comptait alors près de 2000 récepteurs; aujourd'hui plus de 2 millions.

Temps des commémorations donc, temps des questions aussi; questions brûlantes et immédiates, la hausse de la taxe, le renouvellement de la concession.

C'est à une véritable crise de légitimité que doit faire face la SSR. Une crise que la plupart des pays démocratiques ont connue lorsque la conjoncture devenait plus difficile, que la TV était le bouc émissaire désigné. Avec les mêmes problèmes et mythes de l'objectivité des émissions, de la toute puissance du media. Les tours de la TV sont des tours de contrôle aux yeux de certains partis et de certains milieux. Et ce n'est pas tout à fait un hasard si "le procès" de la SSR s'est développé en 1978: 1979 est une année électorale importante. N'est-ce pas un député genevois de Vigilance — ce parti n'a pas pu participer à la campagne électorale à l'antenne en 1971 — qui a demandé par voie de motion au Conseil national de résilier la concession de la SSR?

Au-delà des critiques et polémiques, c'est bien du monopole de fait de la SSR qu'il s'agit. Celui-ci n'a de sens que s'il est au service de l'intérêt général et de la démocratie. Qu'il y ait carence ou que l'évolution générale des technologies permette un certain libéralisme, alors il y aurait lieu de revoir le principe même du monopole radio-TV.

La SSR remplit-elle toutes les obligations de la concession? Celles-ci lui assignent "de défendre et de développer les valeurs culturelles du pays, de contribuer à la formation spiri-

tuelle, morale, religieuse, civique et artistique, de donner une information aussi objective, étendue et rapide que possible, de répondre au besoin de divertissement, de servir l'intérêt du pays, de renforcer l'union et la concorde nationale et contribuer à la compréhension internationale".

Les principales critiques ne sont guère nuancées; elles sont rarement fondées. Toutes portent sur le même point: l'"objectivité", l'équilibre, l'impartialité des émissions d'information. Une véritable campagne qui a contribué à créer de toutes pièces un certain malaise, sinon la méfiance.

Face au matraquage de l'étranger

D'après la SSR, la Direction générale aurait reçu en 1977, 164 réclamations écrites concernant les programmes de la radio et de la TV. Willi Ritschard a précisé récemment qu'il n'y avait pas eu de plaintes contre la SSR durant les cinq dernières années en Suisse romande, qu'il y en avait une par semaine en Suisse alémanique...

En Suisse romande en tout cas, les programmes d'information — une des missions d'avenir de la SSR — sont en général d'un niveau très élevé. Il faut dire aussi que des étrangers, près d'un million de téléspectateurs français, les apprécient peut-être plus que les Suisses. Dans tous les domaines, les émissions de la TVR ont acquis une réputation exemplaire de qualité. S'agissant de l'information, aucune autre télévision n'est aussi didactique et rigoureuse, aussi attentive à la forme et aux langages les plus clairs.

Alors que presque tous les téléspectateurs suisses peuvent suivre un ou plusieurs programmes étrangers dans leur propre langue, la majorité reste fidèle aux programmes régionaux. Quand bien même les autres sociétés disposent de moyens incomparables. (aucun pays d'Europe n'est soumis à un tel "matraquage", eu égard à la disparité des ressources

financières et aux exigences typiquement helvétiques de la démocratie semi-directe qui entraînent une multitude de consultations populaires).

La critique et les modes

Au-delà des mythes, il faut dire que les idées de tolérance, de pluralisme sont neuves dans certaines régions de Suisse. D'où des réactions violentes dans les milieux les plus conservateurs de Suisse alémanique. Les Suisses romands semblent plus tolérants, les programmes de la TVR moins provocants, plus proches des sensibilités locales.

Au jeu de l'objectivité (de droite ou de gauche?) il est facile d'isoler parfois le mot, la phrase, le montage qui trahissent l'opinion des auteurs, le parti pris, l'idéologie. Sur le long terme, nos programmes sont caractérisés par un souci constant d'équilibre (même si l'équilibre arithmétique n'est pas tout). On ne voit pas comment l'accusation de "propagande systématique", de politique "unilatérale" pourrait être soutenue. Il reste bien sûr l'air du temps, ces modes liées à la conjoncture. Au début des années 70, ce sont des émissions concernant la société (le mariage, la prison, l'armée, etc.) qui ont fait problème; depuis 1974, celles touchant aux entreprises, à l'économie. Tous les responsables des "medias" doivent évidemment tenir compte des différences des mentalités, de l'évolution des sensibilités du temps.

Des groupes en quête de pouvoir

La télévision? "Plutôt neutre politiquement", concluait un sondage réalisé en 1976. Il est bien clair que pour la majorité des Suisses la TV est d'abord un moyen de divertissement. Un merveilleux moyen de distraction. Et nombreux sont ceux qui considèrent que les partis politiques, les autorités et institutions diverses ont la part trop belle dans les pro-

grammes. Quant à ceux qui critiquent systématiquement les émissions d'information, ils constituent une minorité: des groupes de pression, des partis politiques, des milieux soucieux de leur image, de leurs intérêts, de leur pouvoir.

Mais la rupture du monopole, la mise en concurrence de la SSR avec des chaînes privées par exemple, ou la création de plusieurs sociétés chargées des émissions, serait-elle une solution plus satisfaisante pour les publics, pour la démocratie ?

Des effets pervers

Les émissions de télévision sont devenues une industrie, un marché, une marchandise aussi. A l'aune du libéralisme économique, on voudrait croire que les meilleurs produits seront finalement sélectionnés. En réalité, il apparaît partout et toujours que les émissions les plus ambiguës sur le plan culturel obtiennent les meilleures audiences. La concurrence dans un pays conduit à une forme d'escalade où triomphent les produits les mieux "emballés", les milieux adaptés aux besoins éternels d'émotion, de spectacle, d'évasion. En réalité, la quantité de programmes offerts a le plus souvent pour conséquence une baisse de la qualité, les lois de la concurrence ne jouent pas dans le sens souhaité.

En fait, il faut admettre que les émissions de télévision ne sont pas une marchandise comme les autres (du bon usage des sondages, fabriqués sur le modèle commercial !). On enregistre d'abord une désaffection du public pour les programmes d'information et de culture. Puis une programmation qui tient compte de cette tendance. Ce qui conduit à une TV commerciale caractérisée par la prolifération des programmes de divertissement.

Certes, on pourrait citer le cas de la Grande-Bretagne où, parallèlement à la BBC, il y a une autre chaîne concurrente et commerciale dont les programmes sont fabriqués par des

sociétés indépendantes. Mais il s'agit de la Grande-Bretagne: son territoire n'est pas touché par les TV étrangères, elle a une longue tradition de tolérance et de libéralisme. Ainsi nombre d'émissions qui y sont diffusées ne passeraient jamais en Suisse.

Autre exemple: la Belgique. Deux langues nationales, deux cultures, plus de dix programmes dans toutes les régions du pays. Monopole d'Etat, les deux instituts de la RTB et de la BRT sont financés par les redevances et les subventions de l'Etat. Pas de publicité. Et les programmes sont là, certainement plus critiques qu'en Suisse.

Les parlementaires, les groupes de pression qui ont refusé leur confiance à la SSR ouvrent

Avec plus de dix programmes dans certaines villes câblées — ainsi Bellinzzone qui reçoit aussi les chaînes privées italiennes avec leurs émissions pornos — la plus grande partie de la Suisse se trouve déjà dans une situation de saturation, de concurrence extrême.

Les satellites dans les années 80 ne pourront que limiter encore la portée des programmes nationaux... et relativiser la notion-même de monopole.

Reste l'évolution technologique. Dans ce domaine, toutes les prévisions de ces dernières années le prouvent, il convient de rester prudent. Actuellement on pourrait dire qu'une deuxième chaîne existe déjà avec les cassettes qui font circuler et rediffuser à la carte nombre d'émissions. A court terme, on pourrait envisager l'établissement de radios privées à l'échelle régionale ou cantonale. Ce serait peut-être la meilleure manière de contre-balancer les émissions étrangères, de retrouver les dimensions locales.

un débat important. En refusant l'augmentation de la taxe, ils mettent l'accent sur l'urgence de la mise au point d'une politique d'a-

mélioration des programmes. Une politique d'autant plus urgente que les programmes étrangers sont plus nombreux et séduisants, que la rigueur, la recherche et la vérification des informations exigent des moyens supplémentaires. En tout cas, en portant le soupçon sur le monopole, ils encouragent les manœuvres des groupes de presse — au moins trois en Suisse — qui sont prêts à investir les ondes. Des groupes qui disposent déjà de véritables monopoles dans la presse écrite.

La TV est devenue un contre-pouvoir qui dérange. Un pouvoir qui fascine des hommes politiques et certains milieux. En réalité, du fait du compartimentage, des conditions, des mentalités de la Suisse, ce pouvoir est singulièrement limité. Plus faible sans doute que celui de la "NZZ". Et le poste de TV, dans les années 80, aura d'autres fonctions, transmettra d'autres informations, d'autres services. Les ordinateurs, les banques de données constitueront — sous forme d'abonnements extrêmement onéreux — pour des groupes privés les véritables enjeux de l'avenir du petit écran (la révolution documentaire aux Etats-Unis (1)).

"Dans notre démocratie, l'indépendance des moyens de communication de masse à l'égard de l'Etat et d'autres puissances est une nécessité absolue", déclarait le Conseil fédéral en 1973 à l'Assemblée fédérale dans son message sur l'insertion dans la Constitution d'un article sur la radiodiffusion et la télévision. Cette indépendance, la SSR combat pour le maintenir d'une manière remarquable (reste ouverte la question du contrôle démocratique de son activité, l'emprise bourgeoise sur ses organes nuisant à son image de marque, c'est le moins qu'on puisse dire) à l'égard des pouvoirs, des partis, des clans. Son monopole de fait, restreint ou élargi, reste toujours le meilleur garant de cette indépendance.

1) La documentation française, No 321.
Politique de la science (Bulletin d'information des organes suisses de politique de la science), No 3.

Un chanteur dans le vent

Michel Bühler est chanteur. Et il chante la Suisse, côté pile et côté face, avec des accents authentiques dans lesquels un public de plus en plus nombreux se retrouve avec amitié. L'autre jour, Michel Bühler témoignait pour son ami Pierre Chastellain (un autre chanteur de cette même génération romande, lui aussi les yeux ouverts sur le monde qui l'entoure (1), renvoyé devant le Tribunal militaire de Division 10A pour objection de conscience. La ballade de Bühler, composée à l'intention des juges, pour l'occasion :

Je voudrais tout d'abord saluer la mémoire
Du vieux Guillaume Tell qui montra le chemin
Par son geste rebelle il entra dans l'histoire.
Il paraît que nous sommes ses fils ou ses cousins
Nous voici au procès de Pierre Chastellain
Je le connais trop mal pour faire son éloge
Ce que je dis ici va peut-être plus loin
Nous sommes en avance au pays des horloges.

Je parle en mon nom propre, face à vous dont la gloire
Est d'être des rouages, de prolonger la main
Savez-vous ce que c'est d'être libre, et de croire

Que l'on n'a rien à perdre sinon l'honneur humain
Qu'avons-nous à nous dire, rien, je crois vraiment rien
Vous êtes anachroniques, jadis les rois, les doges
Élevaient des bûchers, rien ne change à la fin
Nous sommes en avance au pays des horloges.

Je parle donc au gens, je parle à la mémoire
De ceux qui nous suivront si la terre va bien
De ceux qui rient déjà en pensant à la poire
Des jurés sourcilleux qui punissent en vain
Condamné par la loi qui changera demain
Pierre ira en prison, si quelqu'un s'interroge
Sur la cause des choses, qu'il se dise, eh bien
Il était en avance au pays des horloges.

Prince ou non plutôt toi, toi peuple souverain
De ce canton si doux où chante la Venoge
Je t'offre ce poème en vers alexandrins !...
...Nous sommes en avance au pays des horloges.

Comme beaucoup d'autres depuis des années, le procès de Chastellain aura rappelé deux scandales, celui de la justice militaire et celui du vide constitutionnel au chapitre du service civil.

Les témoins cités auront rappelé à des juges engoncés dans un rituel creux tous les arguments qui militent en faveur d'un véritable statut des objecteurs de conscience. Et comme d'habitude, la "justice" aura tranché sans les entendre vraiment, retranchée

derrière l'application du code pénal militaire. La peine relativement modérée (une réponse "intelligente" au battage organisé autour de la comparution du chanteur ?) infligée à Chastellain qui demandait, par son objection, "le droit à la reconnaissance de toutes les minorités, le droit à être autrement et de penser autrement, le droit d'être solidaire de la collectivité autrement qu'en servant dans l'armée, à savoir en accomplissant un vrai service civil" n'aura pas fait oublier le problème de fond. Et là, le débat, on le sait, ne manquera pas de rebondir : un comité d'initiative est actuellement en campagne pour "un authentique service civil", avec succès semble-t-il, puisque les trois quarts des signatures sont sous toit.

En définitive, pour un Chastellain dont les protestations de bonne foi bénéficient d'une certaine audience, combien d'objecteurs qui passent devant leurs juges dans la discrétion sordide qui semble aujourd'hui faire partie intégrante du cérémonial judiciaire militaire (à Cully comme à Moscou, le "public" est indésirable au procès des dissidents — ci-contre l'illustration de Martial Leiter) ? 3593 condamnations pour refus de servir en onze ans, rappelle le Dépar-

RECU ET LU

L'histoire suisse sort de l'ombre

Ce n'est un secret pour personne : des pans entiers de la vie de la communauté nationale restent encore totalement inconnus, enfouis sous des montagnes d'idées préconçues ou de slogans réducteurs.

Ainsi, entre toutes, la période de la dernière guerre mondiale, camouflée sous les images d'Épinal de la résistance et de l'esprit de corps. Quelques tentatives d'éclaircissement ont vu le

jour, ici et là, qui tracent un portrait plus détaillé (et plus fidèle) de la Suisse de ce temps-là ; elles sont encore rares, lacunaires, paradoxalement aussi, sinon plus, "pudiques" et prudentes que chez nos voisins qui se débattent, en particulier en France, avec les problèmes politiques et sociaux aigus nés des zones d'ombre de la collaboration avec l'"ennemi".

Ce travail de défrichage d'une certaine réalité suisse reste pourtant à mener et à encourager : nul doute que de la précision des enquêtes et des tableaux dépende pour longtemps la compréhension d'une bonne partie de l'actualité immédiate. La semaine dernière, la "Basler

Zeitung" se lançait avec un certain courage, sur trois pleines pages de son magazine de fin de semaine, dans un essai d'interprétation de certains courants d'opinion manifestes de la Suisse de 1939-1945.

En bref, que se cachait-il derrière ce slogan qui fit florès en 1939 aux Conseil des États :

"Les différences de classes, de langues, de partis et de confessions ont disparu. Les couleurs partisans n'ont plus cours. Il ne reste plus qu'une couleur : le rouge et le blanc de la bannière nationale". Une étude signée Georges Kreis, sous le titre "Totalitarisme helvétique".

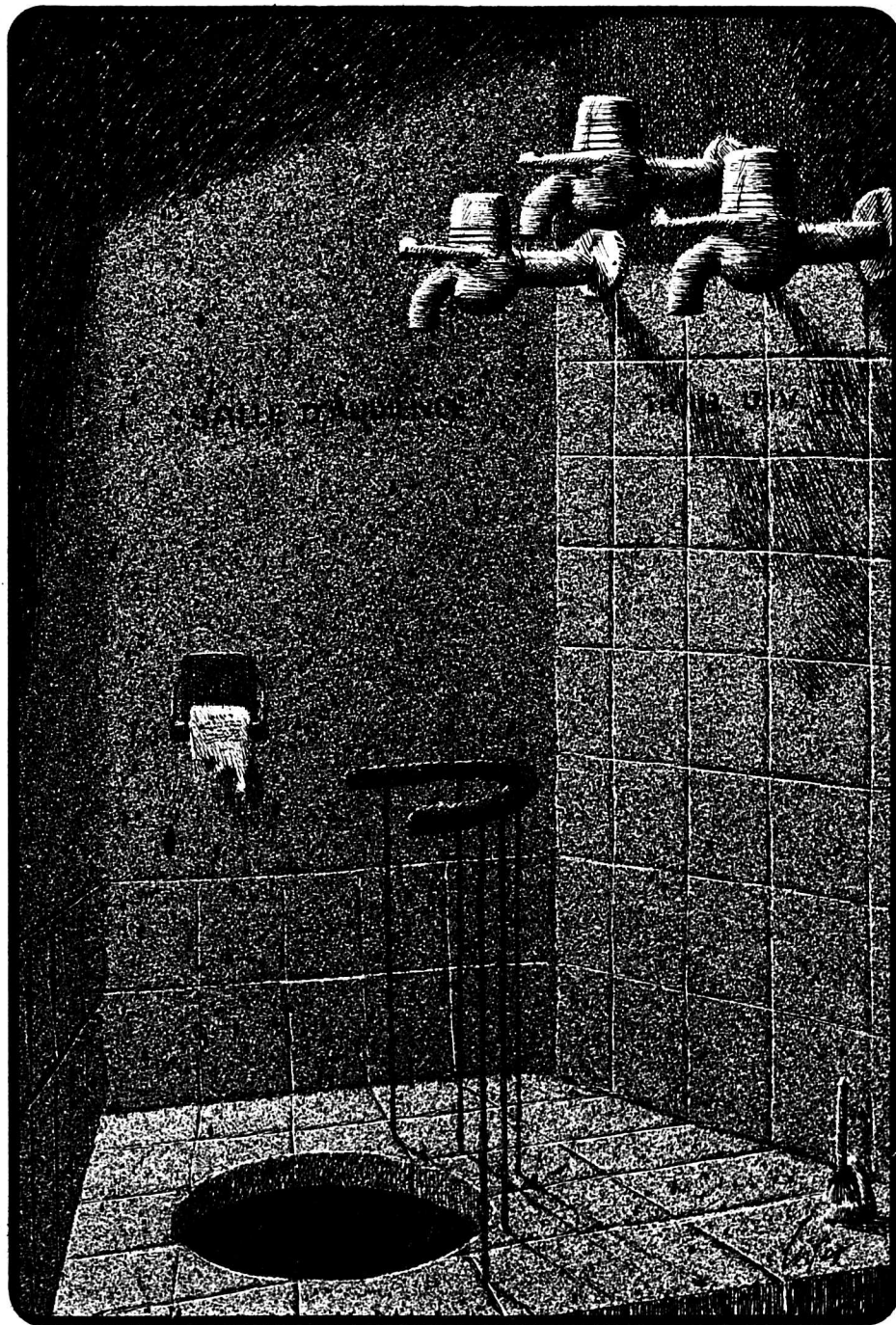
tement militaire fédéral (avec une "pointe" en 1974, et une légère reprise en 1978, alors que depuis trois ans le total allait fléchissant régulièrement). La ballade de Michel Bühler vient à point pour donner de la chair aux statistiques.

PS. A propos, le répertoire de Michel Bühler compte aussi une poignante chanson intitulée, si on se souvient bien, "L'avalanche": au printemps 1975, deux majors passaient en justice pour avoir envoyés, au mépris des précautions de sécurité élémentaires, deux soldats neuchâtelois à la mort (une avalanche à Grandvillars). On sait que depuis le 1er janvier 1979, ces deux majors ont été promus – malgré la condamnation qui frappa l'un de ces deux responsables, malgré l'émotion intense que souleva dans la population la clémence du verdict – au grade de lieutenant-colonel en vertu du "cursus honorum" traditionnel dans l'armée suisse (prochaine étape: colonel). Alors, Michel Bühler, encore une strophe?

1) Avis aux amateurs, Pierre Chastellain chante à Lausanne, au cabaret des Faux-Nez, pendant une semaine dès le 1er février!

– Des lecteurs bien intentionnés nous signalent une "heureuse" collision de textes dans le dernier numéro de DP où l'appel de Gil Stauffer pour une décriminalisation de la polygamie voisinait avec le titre de notre rubrique "reçu et lu", "La multiplication des rapports"... Et nous qui allions faire des gorges chaudes de cette page lausannoise de la "Tribune-Le Matin" du jeudi 25 janvier où jouxtaient ces deux nouvelles: "Indépendance vaudoise: M. Chevallaz à Prilly" et "Hold-up nocturne à Prilly: il menace la caissière avec un revolver" (jusqu'où ne faut-il pas aller pour renflouer la Caisse fédérale?).

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER



MANPOWER

Provocation publicitaire : après la droite tendez la joue gauche !

Dix jours de prison avec sursis pendant deux ans pour l'un, cinq jours de prison avec sursis pendant le même délai pour l'autre, sans compter les "frais" : le Tribunal de Police genevois, en condamnant les "détourneurs" de la pollution publicitaire provocante organisée par Manpower ("le travail j'aime", cf. DP 485), n'a pas voulu admettre le "mobile honorable" de leur acte.

Manpower d'autre part, contrairement à ce qu'il avait écrit aux lecteurs de DP, demandera des dommages et intérêts.
La morale est sauve.

Un dernier conseil. Surtout, si le matraquage publicitaire vous pousse à bout, comme c'est son rôle, répondez poliment.

Voyez Eluard :
Sur mes cahiers d'écolier
Sur mon pupitre et sur les arbres
Sur le sable sur la neige
J'écris ton nom
...
Liberté.

PRESSE

Sous-enchère dominicale

Des touristes suisses ont découvert à Pointe-à-Pitre un journal bimensuel gratuit, tiré à 10 000 exemplaires, et qui s'appelle "Echo de la Guadeloupe".

A Berne, un éditeur a tenté de lancer un journal culturel gratuit intitulé "Dr Bärner Bär" (tirage 15 000 exemplaires). Le déficit, après 4 numéros, est supérieur à 20 000 francs. L'Ours de Berne (c'est la traduction du titre) fait une pause pour réétudier sa formule.

En Allemagne, dans de meilleures conditions, le patron d'un empire d'édition de l'Allemagne du Sud, à Stuttgart, envisage le lancement d'un journal du dimanche gratuit. Les abonnés aux éditions des jours ouvrables d'un certain nombre de quotidiens recevraient à domi-

cile gratuitement, le dimanche matin, le septième numéro de la semaine. Le tirage, qui pourrait approcher le million d'exemplaires, serait intéressant comme support publicitaire. Les deux "quotidiens" du dimanche actuels, qui sont édités par le Groupe Springer, seraient évidemment sérieusement concurrencés dans la région visée par le nouveau journal.

Il n'y a pas encore à notre connaissance de tels projets en Suisse, mais la mort du "Berner Tagblatt" n'a pas fait disparaître la concurrence dans le domaine de la presse dominicale en Suisse alémanique. La "Berner Zeitung" qui a absorbé deux quotidiens bernois, publie aussi une édition du dimanche matin que l'on trouve à côté du "Sonntagsblick". Elle est la meilleure marché des publications du dimanche puisque les deux quotidiens romands et "Sonntagsblick" sont vendus un franc et le journal bernois 80 centimes.

BAGATELLES

Un correspondant parlementaire de la "Basler Zeitung" a examiné si l'Action nationale et

frées : l'Action nationale compte environ 8000 membres actifs et le Mouvement républicain 1200.

* * *

Y a-t-il véritablement 236 familles nobles en Suisse ? C'est en tout cas ce qu'indiquent les éditeurs d'un livre de l'Ordre de la Noblesse. La définition admise : "Est considéré comme noble en Europe, celui qui est considéré comme noble dans son pays d'origine".

* * *

Né en 1920, docteur en théologie, ancien rédacteur de la "Neue Zürcher Zeitung", ancien membre de l'exécutif de la Ville de Zurich (Directeur des finances), et actuellement PDG de la banque privée Julius Bär & Co, M. Ernst Bieri vient de publier douze thèses sur le chrétien et l'économie sous le titre "Nostalgie ou croissance?". Après les nouveaux philosophes et les nouvelles femmes en France, assistons-nous en Suisse, à la naissance d'une nouvelle théologie ?

* * *

"Züri fürs Volk" (Pour le peuple de Zurich) est un guide de Zurich, en partie comparable au guide "Genève débrouille". Engagé à gauche, il donne des indications sur toute une Zurich qui n'est pas connue des clients des banques et des grandes entreprises. On y apprend les noms des publications plus ou moins confidentielles de la gauche et de l'extrême-gauche, des émetteurs clandestins "Di schwarz Chatz" (le chat noir), "Wellen-Hexen" (Les sorcières des ondes, émetteur clandestin des femmes), de partis, dont huit se réclament du communisme, et nous en passons. Etrange Zurich !

* * *

Quand les relais fonctionnent bien : les lecteurs de la "Weltwoche" ont pris connaissance d'un rapport de trois pages donnant l'essentiel de l'enquête de Max Mabillard et Roger de Weck, dans la "Tribune de Genève", sur le sujet très actuel : "Les Suisses alémaniques veulent-ils nous manger tout crus ?"

le Mouvement républicain pourraient collaborer à l'avenir. Cela ne semble pas être facile, parce que les deux groupements n'ont que peu de points communs. Des indications chif-